

## SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

|   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| Section   |  | Révisé          |
| <b>Transport – Rôles et responsabilités</b>                             |  | le 17 août 2017 |
| <b>RR – 007 Responsabilités du moniteur ou de la monitrice de route</b> |  |                 |
| <b>Énoncé général</b>   | Un moniteur ou une monitrice de route (« moniteur ou monitrice ») peut se voir confier une route de transport parce qu'un ou une élève en particulier requiert de l'aide en raison d'un trouble physique ou de comportement, ou pour un besoin de nature plus générale qui requiert la présence d'une personne adulte additionnelle sur cette route.   |                 |
| <b>Énoncé de responsabilités</b>  | <p><b>Les moniteurs ou monitrices doivent :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assister le conducteur ou la conductrice à maintenir l'ordre à bord du véhicule en respectant le Code de conduite établi;</li> <li>2. Faire respecter l'attribution des sièges, lorsque que ceci existe, conformément aux directives et en collaboration avec la direction de l'école et du conducteur ou de la conductrice. L'autobus scolaire ou le véhicule utilisé aux fins de transport scolaire (VTS) est un prolongement de la salle de classe.</li> <li>3. Rappeler aux élèves les règles de sécurité : rester assis ou assise, parler doucement, garder l'allée dégagée, etc.;</li> <li>4. Maintenir une attitude positive et calme lorsqu'au travail;</li> <li>5. Assister le conducteur ou la conductrice en ce qui touche la soumission des rapports de communication sur l'élève, au besoin;</li> <li>6. Assister les élèves à monter à bord et à descendre du véhicule, au besoin;</li> <li>7. Porter en tout temps une veste de sécurité que les STSNPS lui a fournie;</li> <li>8. Aviser les STSNPS de toute question qui pourrait empirer ou qui pourrait affecter la sécurité des élèves qui voyagent sur la route qu'on leur a assignée;</li> <li>9. Aviser les STSNPS de tous retards et déviations de la route;</li> <li>10. Être au courant des procédures Accident/Urgence afin d'assister les conducteurs ou conductrices en cas d'urgence;</li> </ol> |                 |



Nipissing - Parry Sound

RR – 007

## SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

|  |  |
|--|--|
|  | <ol style="list-style-type: none"><li>11. Se tenir au courant des politiques et directives des STSNPS et de ses conseils membres.</li><br/><li>12. S'abstenir d'utiliser un téléphone cellulaire ou autre appareil électronique portatif personnel quand il ou elle est à bord d'un véhicule utilisé aux fins de transport scolaire qui est en train de transporter des élèves, y compris lors de l'embarquement et du débarquement d'élèves, sauf en cas d'urgence.</li></ol> |
|--|--|